



Problème colocation! urgent

Par **rebourebou**, le **30/04/2010** à **20:56**

Bonjour,rrnrJ'étais en colocation jusqu'au 15 mars. Suite à une altercation violente avec l'un de mes colocataires, j'ai été voir l'agence (bien sur immobilier) et leur ai demandé quelles étaient les modalités pour quitter la colocation. ils m'ont dit qu'il suffisait simplement que j'envoie une lettre en recommandé avec accusé de réception, et qu'après ça il y aurait un avenant au bail mais qu'il n'y avait aucun préavis vu que j'étais en colocation et qu'il y aurait toujours les autres pour payer avec ou sans quatrième colocataire (ils ont même proposé une sous location). Mes colocataires m'ont fait la guerre et j'ai fait une croix sur ma caution. J'ai payé le mois de mars complet malgré mes difficultés pour assumer les nouveaux frais d'agence etc... et maintenant 1 mois plus tard, l'agence me demande de régler le mois d'avril... alors qu'ils m'avaient certifiés que je n'aurai plus rien à payer! Je suis dans l'incapacité de payer les 500 euros qu'ils me réclament de façon totalement imprévue et je n'ai aucune preuve de tout ce qu'ils m'ont dit à part le témoignage de mon grand père qui était avec moi. Ma mère est caution solidaire avec les parents des trois autres. De plus d'après ma nouvelle agence leur bail n'est pas conforme.rnAidez moi!rnMerci beaucoup de votre attention!rnRebecca

Par **fabienne034**, le **01/05/2010** à **13:02**

BONJOUR,rrnrEn fait vous êtes en bail classique signé par plusieurs colocatairesrrnrnpour tout savoir sur le bailrrnr<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>rrnrLa colocation est un autre type de contratrrnrnpour tout savoir sur la colocation:rrnr<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>rrnrvous devez pas conséquent les loyers jusqu'à la fin du bail rrnrna solution est que tout le monde parte !rrnrune solution si le bail n'est pas conforme, la nullité du bail par le juge de proximitérrnrnpour tout savoir sur le

